



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déclarations

Question écrite n° 12480

Texte de la question

M. Renaud Dutreil attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la possibilité d'offrir aux très petites entreprises la capacité de télétransmettre leurs déclarations fiscales. Les TPE, dans leur très grande majorité, ne disposant pas d'outils informatiques, ne sont pas en mesure de le faire. Afin de faciliter la gestion et l'administration de ces entreprises, il lui demande s'il pourrait être envisagé d'obliger les organismes de gestion agréés (OGA), qui constituent un réseau maillant l'ensemble du territoire, à dématérialiser et à télétransmettre aux services fiscaux, selon la procédure prévue par le système de transfert des données fiscales et comptables, les attestations qu'ils délivrent à leurs adhérents ainsi que les déclarations de résultats, leurs annexes et les autres documents les accompagnant.

Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question relative à la possibilité d'offrir aux très petites entreprises la capacité de télétransmettre leurs déclarations fiscales. L'évolution proposée a fait l'objet d'amendements adoptés par le Sénat avec l'accord du Gouvernement lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2008. Ces nouvelles modalités déclaratives sont concrétisées par les articles 3 et 4 de la loi de finances n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 qui font obligation aux centres de gestion et associations agréés de télétransmettre aux services fiscaux, après avoir reçu mandat de leurs adhérents, les attestations qu'ils leur délivrent ainsi que les déclarations de résultats, leurs annexes et les autres documents les accompagnant. Une concertation sera menée prochainement entre l'administration et les professionnels concernés afin de définir les conditions pratiques et le calendrier d'application de ces nouvelles modalités déclaratives.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Dutreil](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12480

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7756

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2276